



Syndic et péril imminent en région parisienne

Par **titou2**, le **13/02/2008 à 10:27**

Bonjour.
Je possède un petit appart en RP, au premier, et dernier étage sur cave en RDC et depuis quelques temps l'immeuble a été classé en péril imminent. Cet immeuble est tout en longueur, R+2 en partie et R+ 1 l'autre partie. Les deux parties n'ont pas la même structure, car d'année de construction différente. Le pb si pb il y avait a été trouvé sur le bâtiment le plus ancien R+2 mais c'est l'ensemble de l'immeuble qui subit. Est ce normal.
L'ensemble appartient à 90 % au même propriétaire, qui est sans le sous et ne peut pas faire face à la moindre réparation et depuis belle lurette on a plus de syndic de copropriété.
Que puis je faire devant une telle situation? J'ai pour le moment les moyens de rafraichir ma partie.
Merci d'avance pour vos contributions